

séance ordinaire du Conseil communal du 08.11.2021

Présidence : Jean-Marie Urfer

Procès-verbal 02/2021

Secrétaire : Alexandra Magnenat

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 04.10.2021
3. Démission de M. Daniel Besson du Conseil communal
4. Election de la CCU
5. Présentation par la Municipalité de BDO sur les mécanismes de la planification financière
6. Motion Marc Maillard (AM) : « Registre des intérêts »
7. Motion Barry Lopez (AM) : « Liberté de conscience et de croyance »
8. Postulat Véronique Blanc (MC) : « Un arbre, un enfant »
9. Interpellation Christophe Blanc (AM) : « Chemins agricoles en lien avec le SAF et mobilité douce »
10. Interpellation Christophe Blanc (AM) : « Trottoir chemin du Châtaignier »
11. Interpellation Raphaëlle Urfer (MC) : « Au Mont on y tire, mais les pigeons ne sont pas ceux que l'on croit »
12. Communication de la Municipalité
13. Communication du Président et du Bureau
14. Propositions individuelles et divers

Le Président, **M. Jean-Marie Urfer**, ouvre la séance à 21h22 à la salle du Conseil communal, une présentation BDO sur les mécanismes de la planification financière par une représentante BDO ayant eu lieu en préambule. Il salue cordialement Madame la Syndique, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, les Conseillères et Conseillers du Conseil communal, les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale, le représentant de la presse, ainsi que les membres du public présents. Les consignes sanitaires sont rappelées pour le bon déroulement de la séance.

Le Président rappelle que le 7 novembre 2021, la commune du Mont-sur-Lausanne a élu son nouveau Conseiller municipal. Le Président félicite **M. Daniel Besson** pour son élection et lui souhaite plein succès dans l'exécution de sa nouvelle fonction. Il félicite également M. Jean-Pierre Moser pour son très bon score.

La secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont présent·e·s : 60 Conseillères et Conseillers

Sont excusé·e·s : Mme Eliane Parolini-Sutter, MM. Daniel Besson, Michel Chardonnens, Pietro De Gregorio, Savas Sari

Le quorum est atteint.

1. Approbation de l'ordre du jour du 08.11.2021

Modification dès le point 3

- **Démission de M. Daniel Besson du Conseil communal**

La numérotation est décalée en fonction.

- **L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité** moins une abstention.

Acceptent : 59 Refusent : Abstention : 1

2. Approbation du procès-verbal du 04.10.2021

Le Président ouvre la discussion pour l'approbation du PV du 4 octobre 2021.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine, transitions énergétique et numérique, demande les modifications suivantes :

- p. 17 – concernant ses réponses
 - Une convention **a été** établie au lieu de va être
 - **files d'attente** au lieu de véhicules
 - flux de **personnes** au lieu de véhicules
 - ...dès le **1^{er} octobre 2021** au lieu du 8 octobre.

La discussion n'est plus demandée.

- **Le procès-verbal du 4 octobre 2021 tel que modifié est accepté à l'unanimité.**

3. Démission de M. Daniel Besson du Conseil communal

Le Président donne lecture de la lettre de démission de **M. Daniel Besson** du Conseil communal datée du 8 novembre 2021. M. Besson prendra ses nouvelles fonctions de Conseiller municipal dès le 11 novembre 2021 à 19h30, une fois le recours légal de trois jours passé. De fait, plus vraiment Conseiller communal, mais pas encore assermenté Conseiller municipal, il préfère, pour des raisons de cohérence, ne pas participer à la séance du Conseil communal de ce soir. Il suivra les débats depuis les places prévues pour le public.

Le Président remercie M. Daniel Besson pour ces 23 années consacrées au Conseil communal et lui souhaite une très bonne continuation. Il se réjouit de continuer à travailler avec lui mais dans ses nouvelles fonctions.

Son remplacement au sein du Conseil sera effectué par le premier vienne-ensuite de l'Alliance montaine qui sera assermenté lors de la prochaine séance du 13 décembre 2021.

4. Election de la Commission Consultative en matière d'Urbanisme

Lors de sa séance du 4 octobre 2021, le Conseil a décidé de prolonger le mandat de la CCU. L'Assemblée va donc procéder aujourd'hui à l'élection de ses nouveaux membres.

Selon l'art. 37, al. 3 (RCC), cette commission est élue au scrutin par liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Et selon l'al. 4 de ce même article, si le nombre de candidat-e-s est identique à celui des places à repourvoir, l'élection est tacite.

Sont présenté-e-s par les mandataires des partis :

M. Richard Nicole (UDC), Mme Véronique Zwald (MC), M. Thibault Leuthold (MC), M. Olivier Martin (SEL), Mme Eliane Parolini-Sutter (AM), M. Rolf Schneider (AM), M. Olivier Balmer (AM).

Les sept conseillères et conseillers présenté-e-s acceptent de se porter candidat-e-s. Leur nombre étant égal au nombre de sièges à repourvoir, ils sont élus tacitement, avec les félicitations du Président et de l'Assemblée.

Pour rappel, les nouveaux membres de la CCU ont probablement déjà reçu de leur chef de groupe l'ordre du jour de leur première séance du lendemain 9 novembre 2021 avec le SDNL. Si cela ne devait pas être le cas, cela se fera certainement durant cette séance.

5. Présentation BDO

Une demande venant du secrétariat municipal avait été émise afin de mettre la présentation BDO à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Sans autre précision, il a été compris par la présidence du Conseil que c'était la Municipalité qui ferait cette présentation. Or, finalement, c'est une représentante de BDO qui en a eu la charge. Notre règlement du Conseil (RCC) n'autorisant la parole durant la séance qu'aux membres du Conseil ou de la Municipalité, le Président a donc donné la parole à Mme Sandrine Rainotte, représentante de BDO, avant l'ouverture de la séance du Conseil. Le Président est désolé de ce changement de programme et souligne que cela aura au moins eu l'avantage de faire de toutes et tous des spécialistes de la planification financière, et que ça vaut la peine de faire un peu de mathématiques à l'école pour comprendre ces beaux graphiques et ces beaux chiffres.

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet.

Intervention de M. Aydin Durmaz qui a trouvé que la présentation était trop longue et qui estime qu'elle aurait dû être planifiée avant la séance du Conseil, en commençant cette dernière plus tôt.

Réponse de M. Jean-Marie Urfer, président, qui précise une nouvelle fois que ceci est dû au fait qu'il n'avait pas la bonne information.

Intervention de M. Jean-Pierre Moser qui demande à la Municipalité si la présentation sera mise à disposition des membres du Conseil.

Mme Nadège Longchamp, municipale a.i. Ressources et cohésion, fera le nécessaire pour que cela soit disponible sur l'intranet de la commune.

Intervention de Mme Barbara RoCHAT qui demande aux membres du Conseil de bien vouloir se déplacer lors de leurs interventions afin d'utiliser les micros mis à leur disposition car elle est malentendante.

M. Jean-Marie Urfer, président, soutient cette demande.

La parole n'est plus demandée.

6. Motion Marc Maillard (AM) : « Registre des intérêts »

Le Président invite **M. Marc Maillard** à présenter sa motion.

Il ne lit pas sa motion dans son entier, cette dernière étant disponible sur le site internet de la commune, mais apporte quelques précisions.

M. Marc Maillard présente les différentes alternatives que les Conseillères et Conseillers ont afin de prendre position sur le bienfondé ou non de la tenue d'un registre des intérêts pour les membres du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne. Aujourd'hui, le Conseil a le pouvoir d'envoyer cette motion à l'analyse d'une commission, représentative des différentes forces politiques en présence, des différentes sensibilités et idéologies présentes au sein de ce cénacle. Afin que cette commission décide une fois pour tout s'il est opportun de créer, ou non, un tel registre. Dans le cas où la commission devait parvenir à cette conclusion, elle pourrait alors définir son contenu, sa portée et son mode d'utilisation, en élaborant alors le règlement de mise en œuvre et d'application de ce registre. Cette commission pourra préavisier le rejet de cette motion ou son acceptation et dans ce dernier cas elle en proposera le règlement. Proposer une modification de notre règlement du Conseil contraint le Bureau à tenir ce registre des intérêts, ce qui implique une notion de contrôle et d'obligation de surveillance ou alors de considérer qu'au niveau communal, la bonne foi, le sens de l'honneur et la responsabilité évoquée au moment du serment devrait suffire. M. Maillard verrait en effet étrange que si le cas échéant cette motion devait lors du prochain débat être refusée, renvoyant de fait la décision de créer ce registre au Bureau, que celui-ci s'oppose au Conseil et tente de passer outre. Par ailleurs, quelle lecture et quelles conclusions devraient tirer le Bureau d'une telle décision? Une preuve de confiance envers le Bureau? Ou plutôt la marque d'un désintérêt de la majorité du Conseil pour ce type de document? Et que par conséquent, le Conseil ne veut pas d'un registre des intérêts? Dans tous les cas, c'est ce que penserait M. Maillard. Il appellerait alors les membres du Bureau à s'abstenir de présenter une proposition allant dans le sens d'un passage en force. Pour toutes ces raisons, il demande, ainsi que les personnes ayant signé son texte, de bien vouloir renvoyer à une commission, le choix de créer ou non un registre des intérêts pour les membres du Conseil, et lui laisser alors la possibilité d'élaborer le projet de règlement pour sa tenue. Au Conseil, ensuite, d'avoir le dernier mot, lorsqu'il faudra décider de transmettre ou pas une demande de modification de l'article 56 du Règlement du Conseil communal (RCC) du Mont-sur-Lausanne.

Le Président remercie M. Marc Maillard pour sa présentation et lui demande, afin de mieux comprendre ses explications, s'il souhaite renvoyer sa motion à une commission avant que celle-ci soit renvoyée à la Municipalité.

M. Marc Maillard précise que c'est bien cela.

M. Jean-Marie Urfer, président, explique qu'on peut renvoyer cette motion à une commission pour l'étudier et que si cette dernière entre en matière sur la modification du règlement du Conseil, elle pourra proposer un projet de règlement plus précis. M. Urfer demande à M. Maillard s'il a bien compris le processus souhaité?

Réponse de M. Marc Maillard qui précise que c'est tout à fait ça. L'idée c'est que ce règlement puisse être une émanation du Conseil et la seule manière d'y parvenir est de former une commission qui ne peut l'être que par le biais d'une motion car seule la Municipalité peut modifier le règlement du Conseil. Cependant, le contenu de ce registre des intérêts ainsi que la façon dont on doit travailler sur ce dernier sont de la compétence communale. La proposition de renvoyer cette motion en commission doit répondre à la question « Est-ce que le Conseil communal veut un registre des intérêts ? » Oui, car ils pourront préavisier (c'est une bonne solution, cela se fait dans d'autres communes, pas de raison que cela ne se fasse pas au Mont-sur-Lausanne), ou non, finalement, le Conseil n'a pas besoin de ce registre des intérêts. M. Maillard a établi un projet de règlement qui pourrait être une base de travail pour cette commission. Ce n'est pas le projet tel qu'il devrait être, il pourrait par exemple être intégré au règlement du Conseil sous forme de sous-article ou être rédigé dans un texte séparé. A la commission de décider.

Intervention de M. Jean-Marie Urfer, président, qui trouve que grâce à ces explications, le processus est plus clair. La motion peut être renvoyée à une commission si un cinquième des membres du Conseil le désire.

Intervention de M. Marc Maillard qui précise que oui, un cinquième des membres du Conseil peut demander le renvoi de la motion à une commission pour autant que cela soit ensuite voté et accepté par le Conseil.

Intervention de M. Christophe Corbaz qui demande si la tenue de ce registre des intérêts pourrait être étendue aux membres de la Municipalité ?

Réponse de M. Jean-Marie Urfer, président, à qui il semble que cela se fait dans d'autres communes.

Intervention de M. Marc Maillard qui explique que ce serait de la compétence de la commission de pouvoir effectivement en discuter. Sachant que cette commission préavisera puis cela sera renvoyé à la Municipalité. Et finalement, ce sera cette dernière qui se prononcera, dans son préavis, si oui ou non ce registre des intérêts peut être étendu à ses membres. M. Maillard donne pour information que le projet de règlement a été « pompé » dans la loi fribourgeoise sur les registres des intérêts pour les municipalités et conseils communaux. Le même type de règlement s'applique aux deux entités.

La discussion est ouverte sur le renvoi en commission de la motion de M. Marc Maillard sur la tenue d'un registre des intérêts.

Intervention de M. Karim Mazouni qui demande des précisions sur le traitement de cette motion. Si elle est renvoyée à une commission, un préavis sera par la suite rédigé par la Municipalité, puis il faudra à nouveau former une commission ?

Réponse de M. Jean-Marie Urfer, président qui précise que oui, la commission reviendra avec un rapport devant le Conseil communal, avant un éventuel préavis de la Municipalité. Dans son rapport pour le Conseil, la commission pourra faire part de son choix de continuer ou non les discussions sur la tenue d'un registre des intérêts, ceci avant que la motion ne soit renvoyée à la Municipalité. L'avantage de ce que propose M. Maillard, dans le cas où la motion est renvoyée à la Municipalité, c'est que cette dernière aura un texte avec des idées portées par le Conseil avant de préparer son préavis qui sera ensuite voté par le Conseil. En résumé, il y aura effectivement deux commissions, une préparatoire pour le Conseil, et la deuxième pour valider le préavis de la Municipalité.

Intervention de Mme Yolanda Muller Chabloz qui précise que de prime abord, elle trouvait le processus suggéré dans la motion compliqué et procédurier mais vu que ce sujet semble être un peu conflictuel, elle pense finalement que la voie proposée est la bonne afin que tout le monde puisse s'exprimer et donner son avis. Cela permettrait également d'arriver avec un projet qui fonctionne. Même si le chemin lui semble long, Mme Muller Chabloz pense que le Conseil peut le suivre.

La discussion n'est plus demandée.

- **Le renvoi en commission de la motion Marc Maillard (AM) « Registre des intérêts » est accepté à une large majorité.**

Acceptent : 55 Refuse : 1 Abstentions : 4

Le Bureau se chargera de convoquer cette commission et lui demandera de prendre en considération ou non l'établissement d'un registre des intérêts, et dans l'affirmative, de préparer déjà un projet de règlement, lequel, si le Conseil décide de le renvoyer à la Municipalité, pourrait ensuite être repris dans le préavis que cette dernière présentera.

7. Motion Barry Lopez (AM) : « Liberté de conscience et de croyance »

Le Président invite **M. Barry Lopez** à présenter sa motion.

Il ne la lit pas dans son entier, cette dernière étant disponible sur le site internet de la commune, mais apporte quelques précisions.

Quand le président ouvre la séance du Conseil communal, il doit invoquer la protection divine sur les travaux du Conseil communal. Cette motion consiste à modifier l'art. 57, al. 1 du règlement du Conseil communal (RCC) comme suit : « Il **peut** invoquer la protection divine sur les travaux du Conseil », au lieu de « Il invoque ». La religion découle d'un choix personnel qui ne peut et ne doit être imposé à personne. Chacun est d'ailleurs libre de se préparer comme il le souhaite pour siéger au Conseil communal. Ce choix appartient à chaque élu·e et il devrait en être de même pour le Président. Certains présidents ont décidé de ne plus rendre ce passage distinct, ce qui est regrettable, car une des tâches du Président est de faire respecter le règlement. En outre, il n'est pas question de renier nos valeurs d'origine chrétienne qui sont rappelées en préambule de la Constitution suisse « Au nom de Dieu Tout-Puissant ! Le peuple et les cantons suisses, conscients de leur responsabilité envers la Création, ... ». Mais il serait judicieux, en vertu de l'article 15 de la Constitution fédérale *La liberté de conscience et de croyance*, al. 1 *La liberté de conscience et de croyance est garantie*, de laisser le choix au Président d'invoquer ou non la protection divine à l'ouverture du Conseil communal. M. Barry Lopez et consorts demandent que la motion soit directement renvoyée à la Municipalité pour qu'elle procède au changement de règlement.

Le Président remercie M. Barry Lopez pour sa présentation et demande si quelqu'un s'oppose à la recevabilité de cette motion. Personne ne s'y oppose.

Le Président donne la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, informe qu'elle n'a rien à signaler sur ce sujet et que le renvoi de cette motion à la Municipalité, s'il devait être accepté par le Conseil, sera bien reçu.

La discussion est ouverte.

Intervention M. Olivier Maggioni qui informe que le SEL est pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette proposition est un tout petit pas mais qui va dans la bonne direction. Le SEL soutient donc cette démarche. M. Maggioni précise également que par rapport à la Constitution vaudoise, il y a eu de longs débats concernant cet article. Finalement, c'est la Création avec un C majuscule qui a été retenue.

Intervention de M. Marc Maillard qui propose que cette modification de l'article 57 (RCC) soit combinée à la demande de modification de l'article 56 (RCC) afin que la Municipalité puisse répondre pour ces deux changements de règlement dans le même préavis.

Réponse de M. Jean-Marie Urfer, président, qui croit savoir que c'est également la volonté de M. Lopez d'avoir un seul préavis pour ces demandes de changement. De fait, une seule commission sera nommée pour les traiter mais les votes pour chaque modification se feront séparément.

Intervention de M. Fernand Henny qui trouve dommage de changer cette phrase. En effet, dans cet article, on ne spécifie pas quel dieu, ce qui laisse libre à chacun, selon ses croyances et ses convictions, d'invoquer ou non sa présence. M. Henny souligne qu'on arrive à un stade où il n'y a plus rien au-dessus de nous, si on enlève toutes références spirituelles, il ne reste que « nous » êtres humains perdus là au milieu. Nous ne

maîtrisons pas tout et il existe une dimension réelle dans l'idée d'invoquer la présence de Dieu. Raison pour laquelle, il ne votera pas pour le renvoi de cette motion.

La discussion n'est plus demandée.

La prise en considération immédiate de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont mis au vote.

- **La motion de Barry Lopez (AM) et consorts « Liberté de conscience et de croyance » est renvoyée à la Municipalité.**

Acceptent : 38 Refusent : 15 Abstentions : 7

8. Postulat de Véronique Blanc (MC) : « Un arbre, un enfant »

Le Président invite **Mme Véronique Blanc** à présenter son postulat, qui se trouve également sur le site internet communal.

- **Mme Véronique Blanc** donne lecture de son postulat.

Le Président remercie **Mme Véronique Blanc** pour sa présentation et demande si quelqu'un s'oppose à la recevabilité de ce postulat. Personne ne s'y oppose.

Le Président donne la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, précise que la Municipalité reçoit volontiers ce postulat si le Conseil l'accepte.

La discussion est ouverte.

Intervention de M. Christophe Blanc qui demande aux postulants si le but de planter ces arbres est d'augmenter chaque année la surface de la forêt ou s'il s'agit de couper certains arbres pour faire de la place aux nouveaux?

Réponse de Mme Véronique Blanc qui précise que l'idée est bien d'augmenter le nombre d'arbres sur la commune.

Intervention de M. Jean-Marie Urfer, président, qui rajoute qu'on ne peut pas augmenter comme on veut les zones forêt, il existe des limites. Il précise qu'en tant qu'ancien habitant de Lausanne, il a constaté que les arbres sont en général plantés sur des coupes. Il y a plus d'arbres plantés que ce qui a été coupé, tout en restant sur la même zone forêt. Dans la pratique, ce que fait le Service des forêts de la Ville de Lausanne ce n'est pas de rajouter de nouvelles zones forêt, ils n'ont pas les bases légales pour le faire, mais ils utilisent les zones forêt existantes sur lesquelles il y a eu de l'exploitation. Bourg en Lavaux, par exemple, qui n'a pas de service forestier, doit passer par le Canton pour la gestion de cet événement « Un arbre, un enfant ».

Intervention de M. Alfred Belet qui informe ceux qui aimeraient se rendre compte en quoi consiste cet événement qu'ils peuvent se rendre dans la forêt de Vernand-Dessus, au-dessus du stand, là où des arbres parfois centenaires ont été rasés, coupe rase, sur un hectare, afin de pouvoir justement faire ces plantations « un arbre, un enfant ». Il demande à certains membres du Conseil de bien réfléchir et d'aller constater eux-mêmes les dégâts occasionnés.

Intervention de Mme Barbara Rochat qui trouve que le titre du postulat n'est pas approprié parce que l'arbre prend le dessus sur l'enfant. On parle d'abord de l'arbre et l'enfant vient après.

Intervention de Mme Valérie Moréno qui émet l'hypothèse que le jour où on aura une planète sans arbres, elle n'est pas sûre que les enfants y soient bienvenus. Est-ce qu'on rase pour planter des arbres ? Est-ce que

c'est ça que demande ce postulat ? Ou, comme cela a été fait ces derniers mois sur la commune, on exploite des forêts, on coupe des grands arbres, et il existe donc l'espace nécessaire pour faire ce geste symbolique de planter un arbre par enfant né sur la commune l'année précédente ? Mme Moréno trouve ça plutôt optimiste pour la génération à venir.

Intervention de Pierre-François Culand qui aimerait dédramatiser cette thématique. Il s'agit d'une action symbolique. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle forêt. M. Culand est également étonné de l'inversion faite dans le titre du postulat. Pour chaque enfant, on plante un arbre. Cela aurait été plus logique de titrer « Un enfant, un arbre ». A savoir qu'il n'y a pas vraiment un arbre planté pour chaque enfant. On plante des arbres et les enfants de la commune viennent assister à cet événement. Cela leur rappellera que leur arbre se trouve à tel endroit. Il s'agit d'une action symbolique qui permet d'apprendre aux enfants à s'attacher à l'environnement, ce qui est très important, surtout en ce moment avec la problématique du réchauffement climatique.

Intervention de Mme Véronique Blanc qui revient sur les demandes de M. Christophe Blanc et qui précise, parce qu'elle s'est peut-être mal exprimée, que l'idée n'est pas de couper pour planter. Par contre, si on plante sur des zones déjà coupées, c'est tant mieux. L'intérêt pour cet événement est symbolique, il est mis en place pour la jeune génération. C'est quelque chose de léger mais très important. Nos enfants doivent apprendre que la canopée est importante pour notre survie.

Intervention de Mme Ariane Annen Dévaud qui trouve qu'à la base et dans les faits, l'idée est sympathique. Par contre, elle imagine que cet événement se déroulera de manière festive ce qui engendrera des coûts. La Municipalité invitera les parents, et force est de constater que lors des invitations pour les jeunes de 18 ans et les nouveaux arrivants, il n'y a malheureusement pas foule. L'adoption d'un arbre aurait symboliquement été plus parlant et plus judicieux, plutôt que de couper, replanter des arbres et solliciter le service forestier.

Intervention de M. Richard Nicole qui précise que le côté symbolique lui plait mais qui rappelle que la gestion des forêts est de la compétence municipale, qu'elle est gérée par des professionnel-le-s. Il y a environ une centaine de naissances par an dans la commune. Il faudra donc demander au garde-forestier si chaque année, il est d'accord de planter cent arbres. Cela pourrait être un événement occasionnel mais si le Conseil décidait avec une motion contraignante d'obliger la Municipalité à planter cent arbres par année, cela risquerait de ne pas rentrer dans le plan de gestion de la forêt. Le folklore c'est sympa mais après, il y a la réalité du terrain.

Intervention de M. Alain Chabloz qui précise qu'il y a des forêts communales et privées. Il y a effectivement eu de la coupe de bois chez les privés mais est-ce qu'ils seront d'accord de replanter des arbres pour répondre à ce postulat ? Quand on dit que la forêt diminue, ce n'est pas vrai. Chaque année, elle prend de la surface.

Intervention de M. Karim Mazouni qui soulève qu'on dramatiser un peu. On parle d'une action symbolique, il n'y a pas de parité enfant/arbre. L'idée c'est vraiment de faire de la sensibilisation auprès des parents car c'est eux qui finalement feront cette démarche. Avec ce postulat, la Municipalité viendra peut-être avec une idée.

Intervention de M. Yann Muller qui relève que M. Mazouni parle de sensibilisation. Il rappelle qu'il existe déjà quelque chose se passant chaque année au Mont-sur-Lausanne qui s'appelle le martelage, auquel malheureusement peu de monde semble intéressé. Pourquoi est-ce que l'on rajouterait un événement alors qu'il existe ces séances de martelage pour sensibiliser les gens à la problématique des arbres ?

Intervention de M. Fernand Henny qui déclare ses intérêts car il est arboriculteur au Mont-sur-Lausanne. Il propose la réflexion suivante : Pourquoi est-ce qu'on planterait un arbre dans une forêt, et pourquoi pas un arbre fruitier ? Ce serait plus sympa pour pouvoir ensuite faire des récoltes.

La parole n'est plus demandée.

Le renvoi du postulat « Un arbre, un enfant » à la Municipalité est mis au vote.

- **Le postulat Véronique Blanc (MC) et consorts « Un arbre, un enfant » est renvoyé à la Municipalité.**

Acceptent : 36 Refusent : 9 Abstentions : 15

9. Interpellation Christophe Blanc (AM) : « Chemins agricoles en lien avec le SAF et mobilité douce »

Le Président invite **M. Christophe Blanc** a présenté son interpellation.

- **M. Christophe Blanc** donne lecture de son interpellation, qui se trouve également en ligne sur le site communal.

Quel est le plan et la vision de la Municipalité vis-à-vis de ces chemins et leur utilisation par le public en mobilité douce (piétons, vélos) par rapport notamment à la sécurité et la salubrité ? Est-ce que la Municipalité envisage de discuter avec les propriétaires de l'installation de panneaux explicitant, ex. « Priorité à la desserte agricole, mobilité douce tolérée aux risques des utilisateurs », et de l'installation de poubelles à crottes avec distributeurs de sachets ?

Le Président donne la parole à la Municipalité.

Réponse de Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructure, mobilité et sécurité, qui précise que ces nouveaux chemins vont représenter au total env. 9,5 km dont plus de 8 km seront remis au domaine public. La Commune en sera ensuite propriétaire. Ce nouveau réseau de chemins a été intégré dans les réflexions que la Municipalité et ses services techniques mènent sur le développement des mobilités durables. Certains de ces chemins ont déjà été identifiés comme des axes prioritaires à la mobilité douce, et intégrés dans le plan directeur des mobilités qui est en cours d'élaboration. Des balisages seront mis en place et une attention particulière sera portée sur la communication et le respect des uns et des autres afin d'éviter d'éventuels conflits qui pourraient apparaître entre les exploitants agricoles et les usagers. Le dialogue entre les différents utilisateurs sera important et devra avoir lieu. Et là où cela sera nécessaire, des poubelles seront installées.

La discussion est ouverte.

Intervention de Mme Yolanda Muller Chabloz qui remercie la Municipalité pour sa réponse et qui informe qu'elle a rapidement regardé la carte des cheminements que l'on peut trouver sur le site du SAF. Elle se demande où se trouvent les grands axes de développement de mobilité douce ? Mme Muller Chabloz ne s'oppose pas à ce qu'il y ait plus de bandes cyclables ou de chemins accessibles pour la mobilité douce, mais peut-être que la Commune arrive aux limites de l'exercice de réalisation par opportunisme. Il ne faudrait pas dire « Regardez, on a fait 10 km de chemins cyclables sur la commune, mais ce ne sont pas les chemins que les gens utilisent pour aller au travail ! ». Elle rend attentive la Municipalité de ce fait et rappelle qu'il ne faut pas oublier la stratégie régionale des routes qui mettrait les axes structurants et les bandes cyclables sur les grands axes pour les gens qui se déplacent principalement en direction de Lausanne.

Mme Nadège Longchamp, municipale, précise que les axes principaux pour se rendre au travail ne seront pas oubliés.

Intervention de M. Alain Chabloz qui déclare ses intérêts en tant qu'agriculteur. Certaines distances de ces chemins sont privées et se retrouvent chez lui. La Ville de Lausanne en est propriétaire mais c'est M. Chabloz qui les utilise. Avant, M. Chabloz avait son propre chemin d'accès qui partait ensuite dans les champs. Maintenant, on peut traverser son domaine et repartir de l'autre côté, direction Les Buchilles. Cet automne, quand les chemins arrivaient en fin de construction, M. Chabloz a clôturé le bord de ces derniers pour descendre ses vaches pâturer plus loin. Malheureusement, les piétons et cyclistes décrochaient les fils et il devait tout le temps courir après ces bêtes. Selon lui, il faudra donc vraiment trouver une solution.

Intervention de Mme Valérie Moreno qui profite de cette discussion ouverte autour de ces chemins bétonnés au milieu des champs cultivés pour poser les questions suivantes : Est-ce que c'était un consensus discuté avec la Commune ? Est-ce que c'est une obligation de la Confédération quand on refait un remaniement parcellaire ? Elle a entendu plusieurs sons de cloche. Peut-être quelqu'un dans l'assemblée peut-il donner des explications sur ces nouveaux chemins bétonnés qui se trouvent à travers champs ?

Réponse de M. Alfred Belet qui précise qu'il ne faut pas reprendre l'historique de la décision de ces chemins qui date de 1982. Cela fait partie du remaniement parcellaire, il y a des secteurs à bâtir, tout le monde le sait, mais il y a aussi le secteur agricole. Tous ces chemins ont été mis à l'enquête en 2012. Ils ont été étudiés afin d'être bétonnés là où il le fallait. Sur les parties planes, il n'y aura pas de béton mais du gravelage. Par contre, sur les parties raides, il y aura du béton, voire du béton avec des rainures pour les parties très raides afin que les agriculteurs puissent travailler et monter avec leurs véhicules agricoles. M. Belet précise également que tous ces chemins sont subventionnés par la Confédération et le Canton, les agriculteurs ne payant qu'un tiers de ces travaux. Ce qui n'est déjà pas mal au vu des 6-7 km de béton prévus. C'est le budget agricole de la Confédération qui finance ces chemins, ce n'est pas le budget de la mobilité douce ou celui des véhicules. M. Belet entend par-là que si on parle du budget agricole, c'est que ces chemins sont prioritairement faits pour les agriculteurs, et du fait qu'une partie de ceux-ci tombe sur le domaine public, les citoyen-ne-s du Mont auront tous la chance de les parcourir d'une manière ou d'une autre. Ce qui veut également dire que ces chemins auront par moment de la terre et que cela aura pour conséquence de provoquer quelques glissades de vélo. M. Alfred Belet encourage donc la Municipalité à réfléchir sur la manière de signaler que ces chemins pourraient être salis ou un peu encombrés (gravats) par les travaux agricoles.

Intervention de M. Philippe Hayward qui demande si ces 9,5 km de chemins vont être remis au domaine public ou à la Commune ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, précise que la Commune sera propriétaire de tous ces chemins et qu'elle devra en faire l'entretien.

Intervention de M. Karim Mazouni qui demande s'il y aura un règlement d'usage de ces chemins ? On entend bien qu'il y aura potentiellement des conflits d'intérêts entre les agriculteurs et les autres usagers, avec une notion de priorité. Comment cela va-t-il se passer concrètement ?

Réponse de Mme Nadège Longchamps, municipale, qui informe que ces chemins seront bientôt terminés et que des gens commencent déjà à les utiliser. La Municipalité n'a pas de réponse concrète à donner dans l'immédiat mais elle se rend bien compte qu'il y a encore des choses à régler. Elle devra discuter avec les exploitants agricoles, entendre leurs craintes et trouver des solutions. Elle devra également agir au niveau de la signalisation au départ de ces chemins, et réfléchir comment mettre cela en place afin qu'il y ait une cohabitation respectueuse entre tous.

Intervention de M. Alfred Belet qui complète les propos de Mme Longchamp en précisant que la loi sur les améliorations foncières (LAF) gère ces problématiques. Dans cette loi, il est clairement édicté le fait que la Commune doit reprendre ces chemins une fois terminés et en assurer l'entretien. On y trouve également les directives à donner aux usagers afin de maintenir le plus longtemps possible ces chemins en bon état.

La discussion n'est plus demandée.

10. Interpellation Christophe Blanc (AM) : « Trottoir chemin du Châtaignier »

Le Président invite **M. Christophe Blanc** à présenter son interpellation.

- **M. Christophe Blanc** donne un résumé de son interpellation, qui se trouve également en ligne sur le site communal.

Le 9 avril 2018, la Municipalité d'alors avait présenté le préavis 04/2018 proposant la construction d'un cheminement piétonnier au chemin du Châtaignier. Au vu des questions posées par la commission ad hoc, la Municipalité avait retiré ce préavis, et depuis plus rien. Est-ce que la Municipalité envisage de représenter un préavis, et si oui dans quel délai ? Pour M. Blanc et les cosignataires de cette interpellation, la situation ne peut plus rester telle quelle et n'est plus acceptable en l'état.

Le Président donne la parole à la Municipalité.

Réponse de Mme Nadège Longchamp, municipale, qui informe que la Municipalité, par le biais de ses services techniques, fait actuellement une étude sur le développement des réseaux de mobilités durables et douces. Elle travaille également sur un plan directeur des mobilités. Le chemin du Châtaigner fait partie intégrante de cette étude. Le projet de la création d'un cheminement piétonnier prévu sur cet axe et l'étude d'aménagement d'un réseau deux roues font l'objet de réflexions en cours. L'idée n'est pas de simplement créer un chemin piétonnier mais d'intégrer ce dernier avec le réseau deux roues, voir ce qui est faisable et quels en seraient les coûts. La Municipalité espère venir, une fois l'étude terminée, avec une proposition concrète d'ici le premier semestre 2022.

La discussion est ouverte.

Intervention de Mme Valérie Moreno qui demande ce que l'on entend par chemin durable ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, précise qu'elle aurait plutôt dû parler de mobilité douce et pas durable.

Intervention de Mme Valérie Moreno qui comprend bien la notion de chemin qui dure, le chemin en béton qui va survivre sur plusieurs générations. On pourrait alors imaginer qu'avec ce « durable », on pourrait arboriser les bordures de ces chemins bétonnés, histoire d'avoir un peu d'ombre pour ne pas tomber d'inanition sous un soleil de plomb qui nous attend ces prochaines années.

Mme Nadège Longchamp, municipale, prend note de ces remarques.

La discussion n'est plus demandée.

11. Interpellation Raphaëlle Urfer (MC) : « Au Mont on y tire, mais les pigeons ne sont pas ceux que l'on croit »
--

Le Président invite **Mme Raphaëlle Urfer** à présenter son interpellation.

- **Mme Raphaëlle Urfer** donne lecture de son interpellation, qui se trouve également en ligne sur le site communal.

Durant sa lecture, plusieurs membres du groupe Valorisation du Mont citoyen, qui ramasse un samedi par mois les déchets dans différents quartiers du Mont-sur-Lausanne, amènent, devant les membres de la Municipalité, plusieurs seaux remplis de déchets produits par le Skeet Club du Châtaigner : disques d'argile d'un diamètre 6-11 cm, douilles en plastique, billes de grenaille.

Mme Urfer informe que ce secteur couvrant la zone forestière du Châtaigner ainsi que la pente raide qui descend jusqu'à la rivière de la Valleyre devrait être considéré comme site pollué. Or, selon le cadastre vaudois, seule une petite zone du Châtaigner semble être considérée comme telle. Mme Urfer et consorts demandent des renseignements sur ce point. S'il s'avère que le site est pollué, quelles pourraient être les mesures d'assainissement envisagées ? Est-ce que des analyses de l'eau de la Valleyre ont été faites ? Suite à leurs passages sur site, cette élimination des déchets ne semble actuellement pas être effectuée. La Commune peut-elle exiger un ramassage régulier de ces déchets ? Mme Urfer termine en citant un article paru le jeudi 4 novembre dans le « 24 heures » parlant de ces problèmes de stands de tirs et les pollutions qu'ils peuvent engendrer. Ce qui est notamment le cas dans une commune où, à proximité du stand de tir, il y a un cours d'eau potentiellement pollué par des métaux lourds.

Le Président donne la parole à la Municipalité.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine, transitions énergétiques et numérique, répondra à ces questions lors du prochain Conseil du 13 décembre 2021.

La discussion est ouverte.

Intervention de Nicolas Mojon qui clarifie qu'il ne faut pas confondre le skeet et le stand de tir. En tant que membre de la société de tir, M. Mojon sait que beaucoup d'efforts sont régulièrement faits pour traiter la butte qui se trouve derrière le stand. Toutes les sociétés qui l'utilisent font extrêmement attention. S'adressant au groupe Valorisation du Mont citoyen, M. Mojon demande, alors que des *photos de déchets sont diffusées à l'assemblée lors de cette séance, de bien vouloir faire la différence entre le skeet et le stand de tir à 300 m.

Réponse de Mme Brigitte Besson qui précise qu'ils ont bien parlé des tirs aux pigeons (skeet) et pas du stand de tir. Les *photos montrées vont dans ce sens.

Intervention de Mme Catherine Roulet qui fait remarquer que dans ces *photos, on voit des douilles en plastique dans lesquelles il reste des billes de grenaille. Ces petites billes sont difficiles à trouver puisqu'elles s'enfoncent dans la terre, et s'il s'avère que c'est du plomb qui s'écoule dans la Valleyre, il s'agit d'une pollution délicate et dangereuse qui peut provoquer des problèmes oculaires, cérébraux, et des troubles cognitifs. Mme Roulet demande s'il y a du plomb dans ces douilles ?

La discussion n'est plus demandée.

Le Président prend note que les réponses à ces questions seront données lors du prochain Conseil du 13 décembre 2021.

*photos annexées au présent PV.

12. Communication de la Municipalité

Les communications se trouvent sur le site internet communal.

Le Président rappelle que le préavis concernant le plafond d'endettement, qui d'ordinaire est voté à la fin de l'année du renouvellement des autorités, sera voté lors de la séance du Conseil du 14 février 2022. Ceci afin de laisser le temps à la Municipalité, suite aux derniers événements survenus, de finaliser l'analyse de la situation financière de la commune avec la société BDO.

La parole est à la Municipalité qui a d'autres informations à transmettre.

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, informe qu'à la mi-novembre 2021, la Municipalité va renforcer sa présence numérique de manière officielle sur Facebook et Instagram, dans le but de se rapprocher de la population montaine, de pouvoir communiquer de manière plus flexible et plus proche, et de pouvoir ainsi instaurer un dialogue immédiat. Ce qui n'empêche pas les autres vecteurs de communication de continuer d'exister, que ce soit l'espace public du site internet et le journal communal qui sera revisité en 2022.

Concernant le schéma directeur du développement territorial, Mme Muller Ahtari aimerait avertir le Conseil communal que la Municipalité a avancé cet automne sur la vision du territoire 2040 et qu'elle va entreprendre les démarches participatives. Les inscriptions pour ces dernières commenceront début décembre 2021. Des explications supplémentaires sur la meilleure représentativité possible par groupes d'intérêts et par tirage au sort seront données lors de la prochaine séance du 13 décembre 2021, sachant que les inscriptions seront toujours ouvertes à ce moment-là.

Sur un autre sujet, la Municipalité annonce qu'elle profitera, au fur et à mesure des informations reçues, de répondre aux questions qui lui avaient été posées en fin de séance (propositions individuelles et divers) lors du précédent Conseil. Une demande est faite auprès du président du Conseil de pouvoir répondre aux questions de cette façon. Le Président approuve cette manière de faire.

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique Territoire, économie et relations extérieures, donne une réponse à M. Nicolas Mojon concernant les distributeurs TL qui disparaissent dans la commune. La Municipalité a été

sensible au fait que cela pouvait être problématique pour certaines catégories de la population. M. Philippe Somsy, municipal Education, culture et environnement, avait déjà répondu à cette question via les quartiers solidaires et la possibilité d'obtenir des tickets auprès de la commune à l'intention des personnes ayant des difficultés : personnes âgées, jeunes ou autres. La Municipalité est convaincue de devoir offrir cette possibilité à la population montaine et réfléchit aux futurs lieux de distribution.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructure, mobilité et sécurité, revient sur la question de M. Christophe Blanc concernant le lampadaire solaire sis au quartier des Planches. Effectivement, ce choix de poser un lampadaire solaire temporaire, pour une durée indéterminée, fait suite à la motion déposée par M. Blanc en mai 2019 concernant un cheminement piétonnier acceptable en zone périphérique des Planches. Aujourd'hui, les services techniques travaillent sur ce projet en lien avec la mobilité douce et ne savent pas encore où sera le meilleur emplacement pour ce lampadaire, d'où le choix d'en poser un solaire qu'il sera par la suite facile de déplacer et de remplacer.

Concernant le plan de quartier de la Clochatte et ses camions de chantier, ainsi que les autres plans de quartiers mis en place dans le cadre du SAF, la Municipalité confirme que la police administrative établit pour chaque plan de quartier des chemins allers-retours afin que les camions évitent au maximum les croisements et que ces derniers se fassent sur une même route. Des rappels réguliers sont transmis aux maîtres d'ouvrage. A la Clochatte, en un mois, il a été constaté une diminution de 25 à 8 camions. La police administrative essaie d'être régulièrement présente dans ces quartiers afin d'observer ce qu'il s'y passe.

Mme Longchamp annonce également un changement de vitesse autorisée passant de 60 à 50 km/h à la route de Cugy, entre le rond-point du Grand-Mont et le carrefour Etavez/Chalet à Gobet, jusqu'aux feux et un petit peu plus loin jusqu'à l'entreprise Aebischer. Changement autorisé par la Direction générale des routes car il y aura des maisons construites des deux côtés. Ce changement était demandé depuis longtemps et il est possible car les travaux d'aménagement du plan de quartier d'Etavez-Dessus ont démarré. La route de Cugy dès en Budron jusqu'à Cugy reste à 60 km/h.

Enfin, il y aura une bande cyclable provisoire dans le sens de la montée de la route du Jorat, depuis la route de Cugy jusqu'à l'entrée du quartier des Planches. L'idée étant toujours d'avoir un développement d'un réseau communal vers les mobilités douces. Celle-ci sera représentée par un marquage au sol situé sur le bord de la voie de circulation. Selon la météo et les températures, ce marquage se fera d'ici mi-novembre ou ce printemps au plus tard. En temps normal, les véhicules motorisés pourront rouler sur cette bande cyclable mais seront obligés d'attendre derrière un vélo si la visibilité ne permet pas de doubler. Dans un premier temps, une phase test d'une année aura pour but de mesurer l'efficacité de cet aménagement et d'évaluer le potentiel bénéfique d'une telle installation pour la population. A savoir que pendant ces phases test, il n'y a aucune obligation d'élargir les routes. Au terme de cette année de test, une enquête de satisfaction disponible en ligne ou par courrier permettra d'identifier les avantages et inconvénients de cet aménagement temporaire. Ces démarches très importantes permettront d'évaluer les besoins et de les adapter, mais aussi de les pérenniser et de les étendre dans le reste de la commune.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, informe que dans le cadre de cette même démarche, un courrier a été envoyé à tous les riverains pour deux projets : la piste cyclable temporaire et l'aménagement de deux banc-bus (postulat). Ces derniers ont été créés et construits par le service des Espaces verts et de la Voirie. Un banc-bus sera installé en amont, du côté du SDIS, dans le sens de la montée, et l'autre au collège des Planches sur la parcelle communale. Il sera intéressant de constater les résultats de cette mobilité innovante, peu coûteuse, et solidaire. De fait, ces deux projets, au terme d'une phase test d'une année, seront intégrés dans une seule et même évaluation.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine, transitions énergétiques et numérique, répond à la demande de Mme Eliane Parolini-Sutter concernant l'acoustique de la salle du Mottier F. Les salles de gym du centre sportif du Mottier sont séparées par un rideau sur toute leur longueur. Il est dès lors possible que le son contourne le rideau sur les côtés ou au-dessus. C'est une situation que rencontrent parfois aussi des salles

de gymnastique d'autres communes. Le sujet a été évoqué avec la direction des écoles. Cette dernière n'est pas au courant d'un problème important existant dans cette salle et confirme qu'en l'état toutes les activités planifiées et souhaitées peuvent avoir lieu dans de bonnes conditions. Si la Commune devait intervenir, il faudrait investir plusieurs dizaines de milliers de CHF, sans garantie de succès.

Dernière information, le 9 novembre 2021, aura lieu, à l'Aula du Mottier, une séance d'information donnée par GROUP-IT pour les propriétaires qui souhaiteraient se grouper afin d'installer des panneaux solaires sur leur toit. Un courrier adressé aux propriétaires est parti dans ce sens. N'hésitez pas à participer à cette soirée. Les inscriptions sont encore ouvertes jusqu'au jour même.

13. Communication du Président et du Bureau

Le Bureau se réunira ce jeudi 11 novembre 2021 à 19h30, après le délai de recours de 3 jours, pour l'assermentation de **M. Daniel Besson**, nouveau Conseiller municipal, qui prendra ainsi ses fonctions dès le vendredi 12 novembre 2021.

La prochaine séance qui aura lieu le lundi 13 décembre 2021 commencera à 19h30 afin de pouvoir organiser une agape de Noël après celle-ci, pour laquelle il faudra présenter un certificat COVID valide.

14. Propositions individuelles et divers

Intervention de M. Philippe Hayward qui remercie Mme la Syndique concernant l'information sur le nouveau schéma directeur du développement territorial (préavis 08/2019 du 13 mai 2019). Il aimerait cependant clarifier quelques points très importants restés ouverts, tel que le taux de LUP/LLA qui y sera associé. Est-ce que le nouveau schéma directeur sera soumis au vote du Conseil et/ou comment sera-t-il mis en œuvre ?

Réponse de Mme Laurence Muller Achtari, syndique, qui précise que la question du logement fait partie intégrante de la vision du territoire 2040. Elle rappelle que le schéma directeur territorial est une représentation de ce que la Commune veut se donner comme développement territorial et comme orientation politique. Cela permettra de chapeauter la révision de tous les outils d'aménagement du territoire. De fait, il faudra réviser le règlement des constructions. Mme Muller Achtari rappelle que la commune est contrainte par le plan directeur cantonal d'instituer un nouveau plan directeur intercommunal, et ce schéma directeur territorial permettra d'inscrire la vision de la Commune dans ce dernier. Cela ne sera pas voté, d'où la mise en place des démarches participatives par la Municipalité, afin que celle-ci puisse partager cette vision avec le Conseil.

Intervention de Mme Barbara Rochat qui s'adresse au dicastère Education, culture et environnement, et qui est étonnée que le service Jeunesse et loisirs, responsable du calendrier des manifestations, ait donné son aval au Collectif 52 pour sa manifestation organisée le samedi 27.11.2021 de 12h00 à 02h00, sur le site du Mottier (bar, foodtruck et concert). Ce service n'est pas sans savoir que la Fédération suisse de gymnastique a ses soirées annuelles, celles-ci ont lieu le vendredi 26.11.2021 à 20h00 et le samedi 27.11.2021 à 14h30 et 19h30, à la salle de gym du Mottier. Ces soirées existent depuis des « lustres » et ont toujours eu lieu fin novembre. Pourquoi autoriser et soutenir la manifestation proposée par le Collectif 52 ?

Réponse M. Philippe Somsy, municipal Education, culture et environnement, qui précise que ce n'est pas le service Jeunesse et loisirs qui a autorisé la manifestation du Collectif 52 mais la Municipalité. La Municipalité a bientôt une séance avec l'Assemblée des sociétés locales (ASL), au cours de laquelle ce quiproquo sera évoqué. Cette manifestation de la Fédération suisse de gymnastique (FSG) n'était effectivement pas à l'agenda, et pour cause, parfois, certaines sociétés locales, comme elles sont historiques, passent par des canaux informels pour réserver des salles ou des dates. De plus, auparavant, au vu de la situation de ces derniers mois, il y a également eu des annulations. La FSG n'a pas fait les choses en bonne et due forme. A l'époque, lorsque la Municipalité a statué sur l'événement du Collectif 52, elle n'avait pas connaissance d'une date posée par la FSG. Dans la pratique, certains connaissent un concierge ou une personne travaillant à la commune et passent de manière informelle par des personnes d'autres services.

Alors forcément, les choses ne sont pas sues et ne se sont pas centralisées au niveau de l'ensemble des chef-fe-s de service de la commune. Il va falloir revenir sur ces pratiques qui ne permettent pas d'être coordonnés comme il le faudrait à l'interne. Ce n'est absolument pas un complot et ce n'est absolument pas de manière volontaire que la Municipalité a procédé à ce chevauchement de dates. M. Somsky pense que la manifestation du Collectif 52 n'aurait certainement pas été accordée si la Municipalité avait eu connaissance de la date de la FSG. Toutefois, il peut s'avérer qu'à l'avenir, avec une ville qui approchera peut-être les 15'000 habitants, il pourra parfois y avoir des problèmes de dates.

Intervention de Mme Barbara Rochat qui informe que dans l'agenda du journal communal des 4 coins du Mont, la soirée de la Fédération suisse de gymnastique y est indiquée, pas celle du Collectif 52. Mme Rochat se demande où est l'erreur ? Elle rappelle que la FSG c'est tout de même 300 membres, dont 170 enfants.

Intervention de M. Alexandre Cevey qui rebondit sur ce qu'a dit M. Philippe Somsky et qui précise que les calendriers sont établis deux ans à l'avance. Aujourd'hui, un calendrier allant jusqu'en 2023 a été envoyé au service Jeunesse et loisirs et non pas à la Municipalité. Il n'y a pas eu de discussion en 2020 mais les calendriers étaient faits jusqu'en 2021. Il ne comprend pas où cela a buggé. Cette fête de la FSG a fait l'objet de discussions puisque la Société de développement du Mont a, une semaine après cette date, sa fête de la Saint-Nicolas, à la même place. Ces calendriers, qui sont envoyés au service de la Jeunesse et loisirs, devraient être mis à jour à l'aide d'un processus, et devraient être visibles de tout le monde. M. Cevey reconnaît que leur site internet n'est pas à jour. Et comme il n'est pas à jour, un chef de service a appelé M. Cevey pour la Fête de mai et la reprise des déchets dans les écopoints. Il propose donc d'avoir un calendrier unique, accessible à tous, où les manifestations de toutes les sociétés locales seraient indiquées pour les deux, voire trois prochaines années, les dates étant souvent connues à l'avance.

Réponse de M. Philippe Somsky, municipal, qui explique ne pas vouloir mettre en concurrence les sociétés locales. Il pense qu'il s'agit d'un quiproquo. Les services de l'Administration communale doivent apprendre à mieux interagir. Il faudra également discuter des pratiques usuelles des sociétés locales afin d'avoir un point d'entrée unique et clair. Opposer les services de l'Administration aux sociétés locales n'est pas du tout dans l'état d'esprit de la Municipalité. Elle est de bonne volonté et va essayer d'améliorer la coordination des manifestations au moyen d'un agenda clair afin que les pratiques évoluent de manière positive.

Intervention de M. Marc Maillard qui remercie M. Philippe Somsky pour cette deuxième réponse plus accommodante et qui profite de rappeler que tout ce qui se dit lors des séances du Conseil communal est reporté dans le procès-verbal. Il trouve rapide d'accuser la Fédération suisse de gymnastique de ne pas avoir fait son travail, alors que l'on pourrait sans doute ressortir les mails datés qui ont été envoyés il y a deux ans en arrière. M. Maillard pense que cette assertion comme quoi certaines sociétés locales travaillent par la bande et que c'est pour ça qu'il y a cette collusion, c'est un peu rejeter la faute sur d'autres, alors qu'il s'agit d'une incohérence et sans doute d'une erreur émanant du service Jeunesse et loisirs. M. Maillard ajoute encore une fois que M. Somsky est très fort pour s'attribuer le mérite de toutes réussites de la Municipalité quand l'idée part de lui, mais dès qu'il est nommé appelé pour réagir à un problème, immédiatement, il se défait sur le reste de la Municipalité. Ce que M. Maillard trouve dommage dans ce cas précis. Par contre, il a apprécié la deuxième partie de son intervention dans laquelle il préfère travailler dans un esprit concordant. Enfin, M. Maillard espère qu'il y aura effectivement un travail qui sera fait avec ces différentes sociétés locales car elles sont la force et la richesse de la commune du Mont-sur-Lausanne. Certaines sociétés existent depuis longtemps et travaillent la plupart du temps bénévolement afin de pouvoir offrir aux citoyen-ne-s, de toutes générations, la possibilité de se retrouver au sein de la commune dans un esprit de convivialité agréable.

Intervention de Mme Brigitte Besson qui rebondit sur les propos de M. Marc Maillard et qui entend très bien que les sociétés locales sont quelque chose de très important. Cet été, grâce au Collectif 52, Mme Besson informe qu'elle se trouvait tous les jeudis soir sur la place devant l'entrée de la piscine du Mottier. Elle a trouvé ça vraiment super et il y avait toutes les générations représentées. Elle pouvait discuter avec des gens qui habitent le Mont depuis très longtemps. C'était vraiment très agréable, mais ce n'est pas une société locale.

Intervention de M. Yann Muller qui aimerait attirer l'attention de la Municipalité sur le fait qu'il ne faudrait pas s'aliéner les sociétés locales au sein de la commune. Ce serait vraiment dommage pour les personnes bénévoles. Le Collectif 52 n'a pas le statut de société locale et la population pourrait interpréter son événement du 27 novembre 2021 comme un passe-droit au calendrier, alors que les sociétés locales sont

soumises de donner leurs dates bien en avance. On pourrait avoir l'impression que l'on favorise l'une plutôt que l'autre. M. Muller informe qu'il y a déjà eu des précédents. Il déclare ses intérêts car sa mère est membre des Paysannes vaudoises et elle se souvient encore très bien ce qu'il s'était passé avec « la semaine du lait ».

Réponse de M. Philippe Somsy qui comprend bien qu'il s'agit d'un sujet très sensible au sein de ce cénacle. Il n'avait pas l'impression que la Municipalité travaillait contre les sociétés locales. La Municipalité les soutient toujours et encore, sûrement plus aujourd'hui qu'hier. Que ce soit en termes de budget, d'organisation, mise à disposition de forces humaines, des services et des infrastructures. M. Somsy ne sait pas quelles sont ces « fake news » et ces théories assez complotistes sur ce qu'il se passe contre ou avec ces sociétés locales. Il faut savoir raison garder. Le Collectif 52 par ailleurs est une société locale. Elle est reconnue par la Municipalité et travaille avec elle comme avec d'autres. Sortons de ce quiproquo par le haut et n'essayons pas de rabaisser le débat par des attaques personnelles comme l'a fait auparavant M. Marc Maillard.

Intervention de M. Olivier Weber qui déclare ses intérêts car il est président des Abbayes Réunies, vice-président de la Société de développement, ou encore président de l'UPSL, ex-Union des Présidents des sociétés locales qui établissait l'agenda des manifestations lorsque le Mont-sur-Lausanne était encore une petite commune. Notre commune est devenue une ville gérée par des services, dont le service Jeunesse et loisirs qui s'occupe à présent de cet agenda. La Municipalité soutient les sociétés locales, oui. Mais il y a eu un réel couac avec la Fédération suisse de gymnastique et le Collectif 52. M. Weber précise qu'il n'a rien contre le Collectif 52. Ce qui paraît incroyable, c'est d'avoir deux manifestations sur le même site, ce qui pourrait engendrer des problématiques liées à la logistique, que la Commune devrait ensuite avoir à gérer. M. Weber affirme que la Municipalité ne soutient pas moins ou mieux les sociétés locales qu'avant. Elle a toujours soutenu et soutient toujours toutes les sociétés locales.

Intervention de M. Richard Nicole qui revient sur les propos de Mme la Syndique concernant la disparition des distributeurs de billets TL. Après renseignements pris auprès de leurs services, les TL précisent qu'ils les enlèvent au motif que l'on peut acheter son billet avec son téléphone. M. Nicole comprend bien mais il existe une loi fédérale qui dit que l'argent à cours légal et qu'on est tenu de l'accepter. Quand M. Nicole est arrivé dans la commune en 2007, le ticket était acheté dans le bus, le chauffeur rendait la monnaie, puis sont arrivés les distributeurs automatiques de billets, qui à présent disparaissent. Il constate qu'on assiste, comme avec la Poste, à une diminution du service public. En revanche, la subvention que la Commune alloue chaque année aux TL, elle, ne va pas diminuer. Est-ce que Mme la Syndique pourrait rappeler le montant de cette subvention ?

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, reviendra avec le montant exact. Elle précise que les transports publics travaillent sur des statistiques et qu'ils sont extrêmement bien équipés. Les résultats montrent que les distributeurs à billets sont de moins en moins utilisés et qu'ils peuvent investir cet argent ailleurs, afin d'avoir un meilleur service public, par exemple. Mme Muller Ahtari pourrait faire part de ces disparitions au conseil d'administration des TL mais elle n'est pas sûre que leurs membres seront très réceptifs. La Commune ne peut que prendre acte de ces changements. Encore une fois, la Municipalité prend note des commentaires émis par le Conseil et devra s'assurer que des tickets puissent être disponibles sur la commune.

Intervention de Mme Anne-Sophie Hamoir qui revient sur la communication de M. Olivier Descloux concernant la séance d'information que la Commune organise le 9 novembre 2021 pour les propriétaires dans le cadre du projet GROUP-IT. Ce projet vise à favoriser la transition énergétique en aidant les propriétaires intéressés par l'installation de panneaux photovoltaïques. Mme Hamoir salue cette initiative de la Municipalité qui va dans le sens d'un développement durable de notre commune. Elle aimerait également pousser la réflexion un peu plus loin : une fois que les propriétaires ont installé leurs panneaux, ils produisent de l'énergie solaire, une partie est autoconsommée, l'autre est réinjectée dans le réseau. Les Services industriels de Lausanne (SiL) ont l'obligation de reprendre ce courant réinjecté, mais la pratique en matière de tarifs de reprise est loin d'être transparente pour les propriétaires. Ces tarifs de reprise ont d'ailleurs drastiquement baissé ces dernières années. L'ouverture du marché de l'électricité et la pression sur les tarifs de l'électricité risquent encore d'aggraver cette situation. Dès lors, serait-il envisageable que la commune négocie avec les SiL un tarif de reprise sur la durée, par exemple sur 15 ans ? Ce qui permettrait aux propriétaires de se projeter dans l'avenir et faciliterait leur calcul pour amortir leur installation. Avec un

tarif de reprise négocié sur la durée, les banques accorderaient peut-être aussi plus facilement un crédit pour financer l'installation de panneaux solaires.

Réponse de M. Olivier Descloux, municipal, qui précise que la Municipalité n'a pas pour ambition de faire toute la transition énergétique avec GROUP-IT, mais elle espère que c'est une petite partie de la solution. Ceci doit nous amener à changer les modes de production et de consommation d'énergie électrique. Pour répondre à la question de négocier un tarif de reprise avec les Services industriels de Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne grandit mais n'atteint pas la masse critique qui permet, comme le disait auparavant Mme la Syndique concernant les TL, d'imposer un point de vue à ce genre d'institution que sont par exemple les SiL. Il existe d'autres leviers. Le prix de l'électricité va probablement bouger ces prochaines années, il y a des indices très clairs allant dans ce sens. Si la commune se regroupe dans le cadre de Lausanne Région par exemple ou d'autres groupements de communes, il y aurait certainement des démarches à entreprendre. La Municipalité en prend note et regardera ce qu'il est possible de faire.

Intervention de M. Robert Irrausch qui tient à remercier la Municipalité pour l'organisation du spectacle Jean Villard Gilles car il a passé un très bon moment. En sortant du spectacle, entre 23h00 et minuit, M. Irrausch est tombé sur une patrouille de Securitas. Un agent contrôlait les abords des salles de gym. A quel rythme ces contrôles ont-ils lieu et combien coûtent-ils ?

Réponse de Mme Nadège Longchamp qui informe que ces contrôles effectués par Securitas ont été mis en place suite à des nuisances sonores de nuit et des dégradations dans des bâtiments communaux, sur deux week-ends, le vendredi et samedi soir, de 22h30 à 01h30. Ces interventions coûtent env. CHF 300.- par soirée, pour deux agents et 3 heures de service. Une demande a également été faite auprès de la gendarmerie mais les contrôles ne peuvent se faire que de manière aléatoire.

Intervention de M. Philippe Somsky qui aimerait amener un petit complément. Il précise que la Municipalité prend à cœur ces problèmes de sécurité. Sous la direction de Mme Longchamp, un groupe de travail interne a été créé pour traiter de ces questions en les abordant de manière holistique. Un travail est également fait sur des questions d'accompagnement social de proximité des jeunes, comprenant un encadrement soigné, ce qui permettrait aux habitant-e-s de vivre en toute quiétude dans la commune.

Intervention de Mme Ariane Annen Dévaud qui remercie la nouvelle Municipalité qui avait promis plus de transparence et de communication concernant les pistes cyclables et les banc-bus. En tant qu'initiatrice du postulat, Mme Annen Dévaud informe qu'elle a déjà reçue énormément de retours de gens contents d'avoir été mis au courant de ces nouvelles installations.

Elle aimerait également remercier très sincèrement, une fois de plus, la nouvelle Municipalité, qui malgré le COVID, a donné son feu vert à Mme Barbara Rochat, dernière présidente du Conseil, pour organiser le repas de fin législature 2016-2021. Cette soirée a marqué d'une très jolie gourmande manière la fin de cinq années compliquées, autant politiquement que sanitaire. Des regrets cependant, tout comme hier pour l'élection complémentaire à la Municipalité, le taux de participation était bien trop faible.

Intervention de M. Alfred Belet qui aimerait s'excuser auprès de la secrétaire du Conseil d'avoir été inattentif lors de l'appel mais s'il l'a été c'est parce qu'il discutait avec son voisin de gauche sur le traitement que le Conseil avait réservé à la représentante de BDO. Personnellement, il a trouvé très peu courtois la manière dont une des membres du Conseil est intervenue pour lui demander si elle avait bientôt fini sa présentation. De plus, la manière dont le Conseil l'a congédiée était un peu abrupte et sèche. M. Belet remercie celles et ceux qui l'ont invitée et leur demande s'ils peuvent lui envoyer un courriel de remerciements. C'était très intéressant même si c'était un peu long, et si on faisait ce soir une interrogation sur ces sujets, il y aurait encore bien des questions restées sans réponse.

Intervention de Mme Brigitte Besson qui rappelle que lors du dernier Conseil, l'assemblée avait été informée que Chris Medical Services avait été exempté de loyer pour l'utilisation de la Grande salle du Petit-Mont et ce jusqu'au 1er octobre dernier. Selon le Registre du commerce, Chris Medical Services est une filiale de Chris-Conseil Sàrl, une société qui a notamment pour but le courtage en produits financiers, donc une société à but lucratif. Or, la Confédération, et depuis peu les personnes désireuses d'obtenir un pass COVID, ont payé les tests PCR et antigéniques. Peut-être que certaines charges échappent à Mme Besson ? Mais il semble que Chris Medical Service a dû réaliser un bénéfice certain, grâce à des charges d'exploitation faibles, son loyer

ayant été offert par la commune. Sans oublier que le personnel engagé est relativement jeune et qu'il pourrait s'agir d'étudiant·e·s. Comment une société privée, à but lucratif, a pu bénéficier d'un tel arrangement ? Qui au sein de la Municipalité a autorisé une telle utilisation du domaine public ?

Intervention de M. Jean-Marie Urfer qui précise qu'il y aura une réponse pour la première question mais probablement pas pour la deuxième.

Réponse de M. Olivier Descloux, municipal, qui relève qu'il s'est posé la même question et que c'est pour cela que la situation a évolué. C'est le temps qu'il a fallu pour mettre les choses à plat et trouver une solution acceptable pour tout le monde. Il est important de remettre les choses dans leur contexte. A un moment, une crise s'est mise en place suivie d'une phase de chaos intégrant différents acteurs allant dans tous les sens. Et comme cela a été dit lors de la dernière séance du Conseil, Chris Medical Services était installée en Budron, dans des locaux privés. Cette situation était inappropriée d'un point vu sanitaire, de la circulation routière, du flux des patients, etc. La Municipalité, à ce moment-là, en installant cette entreprise dans la Grande salle du Petit-Mont, a pris l'initiative de trouver une solution plus adaptée et adéquate. La Commune a ainsi pu participer à l'effort qu'il fallait mettre en place par rapport à la crise sanitaire.

Intervention de Mme Brigitte Besson qui demande à combien se monte leur loyer ?

M. Olivier Descloux indique qu'il est de CHF 5'000.-/mois.

Intervention de M. Pierre-François Culand qui demande quelle est la gestion municipale du dossier lié aux dioxines ? Il informe qu'il a pu trouver, sur le site de la Ville de Lausanne, une carte montrant les zones touchées ainsi que les valeurs mesurées. S'il y a eu des mesures sur la commune du Mont-sur-Lausanne, où est-ce que l'on peut trouver les résultats, car il n'y a rien à ce sujet sur le site internet communal ?

Réponse de M. Philippe Somsky, municipal, qui informe que le jour-même où la Municipalité a reçu les informations du Canton, un communiqué de presse a été diffusé, tous les réseaux de communication disponibles ont été utilisés. La Municipalité a également appelé toutes les structures préscolaires, garderies, afin de leur proposer de prendre en charge les analyses de leurs jardins. De plus, aux abords de certaines places de jeux se trouvant dans le sud de la commune, des écriteaux sont en train d'être posés par les services de la Commune afin de rappeler les recommandations d'Unisanté. Le Mont-sur-Lausanne a la chance d'avoir des vents qui viennent plutôt du Nord, et si on regarde attentivement ce nuage sur le [Guichet cartographique cantonal](#), vous verrez qu'il tire vers le bas, les taux sont plus importants au sud de Lausanne qu'au nord. Certaines garderies ont commencé les analyses financées par la Municipalité, et une de ces dernières a déjà reçu les résultats avec des taux extrêmement bas (5 ng/kilo), plus bas encore que ce qui est indiqué dans les chiffres obtenus du Canton. Il s'agit de la garderie Les P'tits Loups qui se trouve être la plus proche de la concentration de dioxines, près de Sauvabelin. Dans le futur, des questions viendront sûrement sur les dispositions à prendre pour dépolluer ces sols et la Municipalité en informera le Conseil lorsqu'elle saura comment le faire et les traiter. Et, malheureusement, au vu de nos modes de vie actuelles, M. Somski relève qu'il faudra certainement s'attendre à d'autres pollutions.

Intervention de Mme Anne-Sophie Hamoir qui informe qu'il y a quelques semaines, elle a reçu un abondant courrier des riverains du chemin du Verger se plaignant d'une situation quasi intenable au niveau du bruit engendré par un trafic croissant dans leur quartier. Cette situation n'est pas nouvelle puisqu'en 2008 déjà les riverains avaient demandé la mise en place de différentes mesures. Ces derniers avaient fait recours auprès du Tribunal cantonal, mais avaient été déboutés en décembre 2009 au motif que la commune avait jusqu'au 31 mars 2018 pour assainir les tronçons routiers causant des nuisances sonores excessives. En septembre 2020, des mesures d'allègement ont été proposées pour le chemin du Verger, il s'agit de la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Les riverains estiment que cette mesure n'est pas une solution efficace pour ce chemin en pente puisque ce type de revêtement déploie des effets positifs essentiellement sur une route plane à vitesse constante. Au printemps 2021, certains riverains ont adressé un nouveau courrier à la Municipalité, resté sans réponse. Existe-t-il effectivement encore une obligation d'assainissement pour ce tronçon ? Quelles sont les mesures que la Municipalité compte mettre en place pour réduire le bruit au chemin du Verger ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, reviendra avec des réponses lors du prochain Conseil.

La prochaine séance aura lieu le lundi 13 décembre 2021 à 19h30.

Le Président clôt la séance à 23H51.

Le Mont-sur-Lausanne, le 20 novembre 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Marie Urfer



La secrétaire

Alexandra Magnenat

Annexes : photos déchets Skeet Club du Châtaignier

Déchets Skeet Club du Châtaignier









*Photos prises et diffusées par le groupe Valorisation du Mont citoyen/oct. 2021.

